

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2023 PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-trois, le 18 septembre, les Membres du Conseil Municipal de Freissinières se sont réunis à 18h30 dans la salle de conseil, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 11 septembre conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : ARDUIN Annie - BERTHALON Jérôme - BOISSET André - BOISSET Vincent - DRUJON D'ASTROS Cyrille - LATIL Jessica - MESTRE Françoise - SEGOND Éric.

Étaient absents excusés : M. BOISSET Philippe a donné pouvoir à M. BOISSET André - M. LEJEUNE Laurent a donné pouvoir à Mme MESTRE Françoise

Quorum : 8

Secrétaire de séance : Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du CGCT, il est procédé à la nomination du secrétaire de séance. M. BOISSET Vincent est désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal et accepte cette fonction. Le secrétaire de séance appelle les présents et donne lecture des pouvoirs.

Point n° 1 - Demande de réservation de peuplement pour la récolte de graines

Le Conseil Municipal **Décide à l'unanimité** de vendre des graines de mélèzes à la société ROBIN PEPINIERES au prix de 100€/kg.

Point n° 2 - Convention pluriannuelle de pâturage - Alpage de Faravel et Palluel - Chichin

Le Conseil Municipal **Valide à l'unanimité** la convention pluriannuelle de pâturage de l'alpage de Faravel et Palluel - Chichin avec le Groupement Pastoral Palluel Faravel.

Point n° 3 - Tarifs ski de fond - saison 2023-2024

Le Conseil Municipal **Adopte à l'unanimité** les tarifs de ski de fond pour la saison 2023-2024.

Point n° 4 - Convention avec Nordic Alpes du Sud

Le Conseil Municipal **Valide à l'unanimité** la convention avec Nordic Alpes du Sud.

Point n° 5 - Promesse unilatérale d'achat avec la SAFER

Le Conseil Municipal Valide à l'unanimité la promesse unilatérale d'achat avec la SAFER concernant les parcelles B2031, E145, E167, E174, E261, E278, F298, F3291, F3295, H37, H132, H139, H153, H157, H399 pour une surface totale de 47a69ca au prix de 800 €.

Point n° 6 - Décision Modificative n° 2 - Budget Principal

Le Conseil Municipal Valide à l'unanimité la DM2 du Budget Principal.

Point n° 7 - Convention de mandat - Remise des ouvrages relatifs à la rénovation du Point Information de Freissinières

Le Conseil Municipal Approuve à l'unanimité le décompte définitif des travaux de rénovation du Point Information de Freissinières et Valide l'intégration des ouvrages réalisés dans le patrimoine de la Communauté de Communes du Pays des Ecrins.

Point n° 8 - Classement de parcelles dans le domaine public de la Commune - Chemin de l'Aiguille

Le Conseil Municipal Approuve à l'unanimité le classement dans le domaine public de la parcelle cadastrée section G n°1316 issue de la division parcellaire de la parcelle cadastrée section G n°102, située au niveau du chemin de l'Aiguille.

Point n° 9 - Attribution des travaux de remplacement des menuiseries des appartements de l'école à Ville

Le Conseil Municipal Valide à l'unanimité le devis de la SARKL MIAZZI pour le remplacement des menuiseries des appartements de l'école à Ville.

Point n° 10 - Rapport sur le prix et qualité de service - Eau potable 2022

Le Conseil Municipal Adopte à l'unanimité le RPQS du service public d'eau potable pour l'année 2022.

Point n° 11 - Désignation pour la signature de la décision pour la DP00505823H0022

Le Conseil Municipal Désigne à l'unanimité Madame MESTRE Françoise afin de signer décision concernant la DP00505823H0022

Monsieur le Maire clôt la séance.

Le secrétaire de séance
Vincent BOISSET



Le Maire
Cyrille DRUJON D'ASTROS

Pour le Maire et par délégation
Monsieur ERIC SEGOND
1er Adjoint au Maire.

